



Cotisation foncière des entreprises

Par Eve

Bonjour, j'ai une SARL et une SCI. Les impôts m'ont envoyé une régularisation de ma CFE suite à une prise en compte de l'évaluation foncière: je les ai joint: j'étais jusqu'à présent taxé sur un seuil minimal fixé par la commune et non sur la valeur locative de mon bâtiment. Ok erreur de leur part sur le calcul, mais ils me réclament une régularisation sur 3 ans 2013 2014 2015. Ont-ils le droit de remonter sur 3 ans car l'erreur vient de leur part, j'ai payé jusqu'ici ce que l'on m'a demandé!

Quel recours ai-je?

Merci de m'aider